



Séance du Conseil d'établissement du 16 février 2011 à 18h00
Compte rendu n° 6 - Présidence : Monsieur Augustin Perez

Présent-e-s :	Mesdames Géraldine STEINER, Martine BONVIN, Bernadette CHIUPPI et Monique TINGUELY, enseignantes Mesdames Laurence CASOT et Dominique GROS, Messieurs Olivier MORZIER et Serge BROQUARD, parents Monsieur Alain CORTHAY, adjoint au Maire, commune de Meinier Monsieur Albert MOTTIER, Maire de la commune de Gy Monsieur Jean-François ACKERMANN, adjoint au Maire, commune de Presinge
Invitées :	Madame Josiane FILLET, infirmière scolaire Madame Marie-France GUIBERT, présidente de la commission finances, école et informations, commune de Gy
Excusé-e-s :	Monsieur Denis CHENEVAR, adjoint au Maire, commune de Jussy
Compte-rendu :	Madame Anne Moreno, secrétaire de l'établissement
Ordre du jour	Synthèse
1. présentation de son mandat par Mme Fillet	<p>Nous recevons ce jour Madame Josiane FILLET, infirmière scolaire auprès du Service Santé de la Jeunesse.</p> <p>Brièvement, nous rappelons que le SSJ fonctionne sous la Direction Générale de l'Office de la Jeunesse avec également le Service de protection des mineurs, l'office médico-pédagogique, la clinique dentaire de la jeunesse et le service des loisirs. Le SSJ est en lien direct avec les 90 établissements que chapeaute la DGEP. Madame FILLET collabore donc avec le directeur et les équipes enseignantes. Elle relève que la mise en place des directeurs dans les établissements a été favorable à la rapidité des actions et de la résolution des problèmes.</p> <p>L'infirmière scolaire est en lien direct avec le Dr Laurence BITTAR, médecin de région auprès du SSJ afin d'assurer leur mission de protection de l'enfant, par exemple dans les cas de maltraitance et/ou d'abus sexuel, et avec l'Office de Protection des Mineurs auprès duquel les abus sont dénoncés. Elle collabore également avec les pédiatres et les familles.</p> <p>Madame FILLET travaille à 50% et se déplace dans 9 écoles. Vous pouvez trouver ses horaires de passage dans chaque école sur la porte de son bureau.</p> <p>En dehors des activités planifiées elle passe dans les classes. Étant neutre les enfants s'adressent à elles très volontiers. Ils abordent avec elles les problèmes qu'ils rencontrent avec les plus grands, les mauvaises relations, leurs manies (se ronger les ongles etc), leurs problèmes de sommeil, etc...</p> <p>Par ce travail d'écoute, leur empathie, les infirmières sont en mesure de déceler des choses, de donner des pistes aux équipes enseignantes, de guider.</p> <p>Dans le cadre de sa <u>permanence</u>, l'infirmière reçoit les élèves, les parents et les enseignant-e-s pour toutes les questions ou problèmes concernant la santé.</p> <p>Elle assure également des visites de santé systématiques:</p> <ul style="list-style-type: none">• En 2e année de l'école enfantine: visite d'entrée en scolarité, en présence des parents. Entretien et bilan de santé, contrôle du carnet de vaccination. L'infirmière aborde à cette occasion les diverses problématiques que pourraient rencontrer l'enfant : sommeil, alimentation, relation avec les autres camarades, souci, activités physiques, TV, loisirs etc.• En 5e année de l'école primaire: examen de la posture <p>Les nouveaux élèves bénéficient d'une visite de santé, avec, s'il y a lieu, dépistage de la tuberculose et contrôle du carnet des vaccinations.</p> <p>Le Service de santé de la jeunesse (SSJ) est également chargé de faciliter la vie des enfants qui souffrent d'une <u>maladie chronique</u> ou d'une <u>incapacité physique</u>, de favoriser leur intégration et leur participation à toutes les activités, y compris les activités physiques, les camps ou les voyages d'études. Pour les élèves ayant des besoins de santé spécifiques (par exemple: asthme, allergies, obésité, épilepsie, diabète), une séance préparatoire réunit les parents, l'élève, les enseignant-e-s, l'équipe éducative, l'infirmière et l'infirmier ou le médecin du SSJ et, si nécessaire, le médecin traitant. Les besoins sont évalués et les mesures à prendre définies (par exemple: les soins, les traitements,</p>

l'aménagement de l'espace, les emplois du temps, les menus). Un protocole d'intervention en situation d'urgence est établi : PAI Protocole d'Accueil Individualisé

Les problèmes d'allergie alimentaires, nous dit Madame FILLET, posent aujourd'hui beaucoup de problèmes aux restaurants scolaires.

Sont également dispensés par le SSJ dans les écoles primaires, les programmes d'éducation sexuelle permettant d'informer et de sensibiliser les élèves à la vie sexuelle et affective. Durant ces cours, les formatrices consultantes (éducatrices et des éducateurs pour la santé), spécifiquement formés pour intervenir auprès des enfants et des jeunes, abordent des notions telles que l'amour et la sexualité, l'anatomie féminine et masculine, la conception et la grossesse, la prévention des risques liés à la sexualité (grossesse, VIH-Sida, MST), la prévention des abus sexuels, le respect de soi et des autres. L'éducatrice ou l'éducateur pour la santé garantit une protection de la sphère privée et familiale de chaque élève.

En 2e année de l'école primaire, l'intervention «Avec prudence, avec confiance» est destinée à prévenir les abus sexuels. Ce programme permet de renforcer les ressources des enfants lorsqu'ils se trouvent dans des situations où ils ne se sentent pas respectés. Les élèves sont encouragés à trouver de l'aide au cas où ils auraient subi un abus sexuel ou une situation de maltraitance.

Les parents sont conviés à une séance d'information avant le cours donné à l'école. Cela afin de les informer des thèmes abordés et de pouvoir répondre aux questions qu'ils se posent.

En 4e et 6e années de l'école primaire, le programme « Histoire de la vie » propose un moment d'informations et de discussion autour du domaine de l'intimité, ceci dans un cadre de confiance entre enfants et intervenant, et de respect de leur développement psychoaffectif.

Les élèves de 9-10 ans s'interrogent principalement sur leur origine, ceux de 11-12 ans sont plus intéressés par leur devenir en tant que fille ou garçon. Les réponses aux questions des enfants s'élaborent autour de la relation à soi et aux autres, dans l'accueil de la diversité des opinions et des références culturelles ou religieuses.

Toutes les leçons «Histoire de la vie» sont l'occasion de reprendre les messages de prévention des abus sexuels et de la maltraitance. D'autres thèmes sont abordés comme la contraception, le VIH-Sida, la pornographie, les actualités, et en particulier les relations filles-garçons, les sentiments et l'amour.

Lors de cette intervention en classe, le titulaire de classe est présent.

Le SSJ organise à la demande des séances d'information sur le sommeil notamment dans les classes des écoles primaires.

Le Centre de médecine d'exercice (CME) du SSJ, en collaboration avec les professeurs de gymnastique, organise des actions de sensibilisation et de promotion de l'activité physique. Le CME a développé en collaboration avec le Service des loisirs de la jeunesse la Charte des droits de l'enfant dans le sport.

Les diététiciennes et les infirmières du SSJ mènent également des actions pour la promotion d'une alimentation équilibrée. Des séances avec la diététicienne sont proposées pour les enfants en surpoids dans l'unité alimentation et mouvement. Il s'agit d'un service gratuit.

Les examens de la vue et de l'ouïe, sont effectués par des techniciennes du Service de santé de la jeunesse spécialement formées. Ils ont pour objectif de détecter des troubles de l'acuité visuelle, de la vision binoculaire, de la vision des couleurs et de l'audition.

Le dépistage précoce de ces affections permet de les traiter dès le plus jeune âge en vue d'assurer une scolarité normale et l'acquisition optimale du langage.

Les examens de dépistage faits à l'école permettent de déceler une possible anomalie de la fonction de la vue ou de l'ouïe; cependant si le résultat est douteux un examen clinique par un médecin spécialiste est toujours nécessaire. Dans ce cas les parents sont informés par un courrier, qui les invite à se rendre chez un médecin spécialiste de leur choix. Le médecin spécialiste transmettra ensuite au SSJ les résultats de l'examen.

Ces examens ont lieu en 1ère et 2e année de l'école enfantine, en 1ère année de l'école primaire (vision des couleurs), en 4e année de l'école primaire et pour tous les nouveaux élèves des écoles genevoises. Dès cette année les parents sont avertis avant le contrôle.

L'examen de la posture permet de déceler et de prévenir certains problèmes qui peuvent affecter la vie des enfants à plus ou moins long terme, tels que la scoliose.

Ce dépistage était effectué par les infirmiers et infirmières du Service de santé de la jeunesse, pour l'école primaire, en 5e année mais n'est plus systématique.

En ce qui concerne la prévention des abus de jeux vidéo, consommation excessive et/ou inadéquate, un programme s'adresse particulièrement au 5^{ème} primaire, mais seulement à la demande des enseignant-e-s. Ce programme de prévention intitulé "surfer avec prudence sur Internet" est présenté par un ou deux psychologues d'Action Innocence lors d'une intervention de 90 minutes. Action innocence est une organisation non gouvernementale qui contribue à préserver la dignité et l'intégrité des enfants sur internet. Par des programmes de prévention et de vastes campagnes d'information, elle s'efforce de sensibiliser toute personne, en particulier les parents, les enfants et les adolescents, aux risques liés à internet.

	<p>Un programme de <u>prévention de la toxico dépendance</u> est dispensé aux élèves de 6^{ème} année. "Anatole" est donné en quatre périodes consécutives à la fin de l'enseignement primaire et, vise à aborder les problématiques auxquelles le jeune pourrait être confronté pendant son adolescence et à prévenir les risques de dépendance. C'est un moment contribuant au renforcement des compétences sociales des élèves et des ressources du groupe classe, en termes de solidarité, de confiance et de respect.</p> <p>L'animation de ce programme est assurée par l'éducatrice ou l'éducateur du Service de santé de la jeunesse, en collaboration avec l'enseignant-e, à l'aide d'un support pédagogique «Anatole». Cette histoire, jalonnée d'activités variées, raconte le parcours d'un préadolescent vers l'affirmation et la réalisation de soi, parmi et avec les autres.</p> <p>Le <u>programme d'éducation dentaire</u> est donné par des éducatrices spécialisées de la CDJ, dans les degrés enfantins et primaires à raison d'une intervention tous les deux ans environ.</p> <p>Le contenu et la forme du cours évoluent en fonction de l'âge des participants. Il est théorique et pratique, interactif et motivant, et traite principalement de:</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'anatomie de la bouche et des dents et leurs fonctions -le risque et l'atteinte de carie -la prévention de la carie par l'hygiène dentaire et alimentaire <p>Différents outils pédagogiques sont utilisés: jeux-vidéo, démonstrations, brochures.</p> <p>Les parents reçoivent également des conseils, sous forme de brochures, pour préserver ou améliorer la santé dentaire de leurs enfants.</p> <p>Tous les élèves des écoles enfantines et primaires publiques bénéficient chaque année <u>d'un contrôle dentaire</u> gratuit. Ces contrôles, pratiqués par des médecins-dentistes de la Clinique dentaire de la jeunesse, se déroulent pendant les horaires scolaires, dans les classes ou dans les cabinets dentaires de la Clinique.</p> <p>Les parents reçoivent par courrier le résultat de ce contrôle. Si une affection ou un risque de carie est détecté, ils sont invités à consulter le médecin-dentiste de la famille ou la Clinique dentaire de la jeunesse du quartier.</p> <p>Chaque année, ce sont plus de 31'000 enfants qui bénéficient de ces contrôles gratuits.</p> <p>Suite à une question, Madame FILLET précise qu'elle ne s'occupe pas des enfants fréquentant le jardin d'enfants de Meinier. Chaque ordre d'enseignement - pré scolaire, post obligatoire, cycle d'orientation etc - a des infirmières qualifiées.</p> <p>Nous reparlons également des poux, problèmes persistants dans les écoles du Canton. Le lien : http://www.geneve.ch/oj/pdf/poux_depliant_print.pdf donne des informations complètes et d'actualité sur "quand les chercher", "comment les rechercher", "comment traiter les poux" etc</p> <p>Madame FILLET est à la disposition des parents et vous pouvez la contacter auprès du SSJ : ☎ 022 546 41 00 ou, selon ses horaires, directement dans les écoles.</p> <p>Nous remercions Madame FILLET pour sa présentation et la documentation qu'elle a apportée.</p>
<p>2. projet établissement</p>	<p>Nous arrivons au terme du premier projet de l'établissement. Ce dernier va être évalué. Le premier évaluateur du projet est l'établissement lui-même. L'évaluation externe, quant à elle, est de la responsabilité d'une équipe d'évaluateurs-trices du Service de la Recherche en Éducation SRED. Elle ne peut être réalisée qu'avec la contribution de l'établissement. Chaque évaluateur est le répondant de 15 établissements au maximum. Cette évaluation externe des projets d'établissement de l'enseignement primaire (EvalEx) va se développer sous forme de questionnaires puis d'une séance conviant toutes les équipes enseignantes de l'établissement.</p> <p>Les réunions EvalEx pour tous les établissements du canton auront lieu de février à novembre 2011. Celles-ci doivent être effectuées dans les meilleurs délais afin que l'analyse puisse être prise en compte par les établissements et les autorités du DIP pour le prochain cycle de projets. Celui de l'établissement sera évalué en octobre 2011.</p> <p>Les 90 projets d'établissement sont évalués individuellement. EvalEx s'intéresse prioritairement aux résultats obtenus (travail accompli, atteinte des objectifs, effets constatés) par le projet d'établissement. Le processus de mise en œuvre pourra être analysé dans la mesure où il aide à expliquer les résultats. Un des objectifs du projet d'établissement est évalué avec plus de profondeur. L'établissement doit choisir l'objectif qui lui apparaît le plus significatif ou le plus pertinent.</p> <p>Objectif 1 : optimiser l'aide aux élèves en difficulté : En ce qui concerne l'école de Meinier, les modules d'appui se poursuivent. Monsieur PEREZ a ouvert un lieu d'études supplémentaire. Pour les autres écoles, elles disposent en division moyenne, de deux groupes d'études surveillées de type appui. La collaboration avec les Maîtres Spécialistes se poursuit, permettant ainsi aux titulaires de classe de travailler avec des petits groupes d'élèves ou en simple degré.</p> <p>Objectif 2 : l'apprentissage de la citoyenneté et du mieux vivre ensemble : Chaque école a maintenant son règlement. Les parents ont pu en prendre connaissance. Lors d'une rencontre avec les équipes en charge du parascolaire, Monsieur PEREZ et Madame CLEMENTE, responsable de secteur auprès du</p>

GIAP, leur ont présenté les règlements et livré les attentes des équipes enseignantes. Cela dans le but d'avancer sur les mêmes bases.

Un premier bilan va être fait prochainement dans les écoles lors d'un temps de travail.

Monsieur PEREZ rappelle que les élèves ont été largement intégrés à la création de ces règlements. Les règles qu'ils contiennent ne sont d'ailleurs pas nouvelles. Les élèves et les enseignants ont beaucoup discuté, argumenté et le contenu vient des deux parties. Le règlement a été commenté, expliqué. Les enfants ont participé aux illustrations.

Le règlement sera signé par les parents à chaque rentrée scolaire et figurera dans le mémento de l'année scolaire.

A Jussy, la formulation du règlement au sujet de la tenue vestimentaire "correcte" - pas de vêtements déchirés - a posé quelques problèmes aux petits. Certains ne voulant plus mettre des pantalons reprisés, avec un trou ou rapiécés. Éventuellement en modifier le libellé.

Un animateur hors murs ainsi qu'un îlotier vont intervenir dans les classes de 5-6P dans le cadre du réseau citoyen de Meinier afin de faire de la prévention contre les déprédations. Cela en lien avec l'objectif 2. Monsieur PEREZ propose la même intervention pour la classe de 6^{ème} primaire de Jussy.

En lien avec l'objectif 1, comment les parents sont-ils mis au courant des lieux d'études et d'appui et comment les enfants sont-ils choisis ?

Monsieur PEREZ précise que les informations sont données à tous les parents lors des séances de rentrée et figurent dans le mémento de l'établissement.

A savoir, les études surveillées sont organisées par les équipes enseignantes et le directeur. Elles sont de deux types :

- a) Soutien : cette prestation s'adresse aux élèves de la 1P à la 6P ayant besoin d'un accompagnement pour dépasser leurs difficultés et se mobiliser autour de leurs apprentissages. La participation à ce type de soutien est décidée par l'enseignant-e en fonction des problématiques abordées.
- b) Surveillance des devoirs : cette prestation propose la surveillance des devoirs, dans un endroit calme. Elle s'adresse à tous les élèves de la 3P à la 6P, sur inscription. Les parents intéressés par cette possibilité sont priés de se manifester auprès du/de la titulaire de classe de leur enfant.

3. vie des écoles

Actuellement, afin d'entrer plus facilement dans leur apprentissage, le DIP propose aux enfants allophones, dès la 2^{ème} primaire, de fréquenter, à mi temps, une CLASSE d'ACCueil. Jusqu'à présent les enfants de l'établissement se rendaient pour cela à l'école d'Adrien-Jeandin. Cela posait un problème au niveau des déplacements.

Monsieur PEREZ fait le nécessaire et espère ouvrir une CLACC à l'école de Presinge. Huit des enfants allophones viennent en effet du Foyer de Presinge. Deux élèves sont de Jussy et cette classe serait également ouverte pour des élèves de Puplinge.

Le projet d'école pour Gy, Presinge et Jussy a pour thème "la forêt". Dans ce cadre les enseignants vont bénéficier d'une formation qui sera suivie par des journées d'atelier avec les élèves. Pour conclure, un pique-nique et un rallye auront lieu avec les élèves et leurs parents le 18 juin 2011.

En date du 9 avril 2011 aura lieu le troc à Jussy, par et pour les enfants et des tables à louer pour les parents. Un flyer passera par voie de cartable.

Les inscriptions des nouveaux élèves auront lieu les 4 et 5 mars 2011. Sont attendus à Meinier entre 15 et 20 élèves, Gy entre 10 et 15, Jussy entre 10 à 14 élèves, en première infantine, soit 1P Harmos.

Monsieur PEREZ nous rappelle les changements avec la conversion des degrés actuels de l'école obligatoire et des degrés selon Harmos qui seront introduits à Genève lors de la rentrée scolaire 2011 (accord intercantonal suisse sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire).

En ce qui concerne l'école primaire elle sera divisée en deux cycles, le cycle élémentaire et le cycle moyen

<u>degré actuel</u>	<u>degré Harmos</u>
1 ^{ère} infantine	1 ^{ère} année
2 ^{ème} infantine	2 ^{ème} année
1 ^{ère} primaire	3 ^{ème} année
2 ^{ème} primaire	4 ^{ème} année
3 ^{ème} primaire	5 ^{ème} primaire
4 ^{ème} primaire	6 ^{ème} primaire
5 ^{ème} primaire	7 ^{ème} primaire
6 ^{ème} primaire	8 ^{ème} primaire

<p>4. Divers GY</p> <p>PRESINGE</p> <p>MEINIER</p>	<p>A Gy a eu lieu la plantation d'un arbre par classe. Cette opération, en lien avec le projet d'école, c'est très bien déroulée, les élèves étaient très intéressés.</p> <p>Le 400^{ème} anniversaire du temple de Gy aura lieu les 22-23-24 septembre 2011. L'école de Gy va y participer. Cela serait bien d'y inclure l'école de Presinge tout en tenant compte du fait que les élèves de 6^{ème} de cette école seront au CO en septembre. Trouver néanmoins une manière de les faire inclure, par des dessins par exemple.</p> <p>Dans le cadre des inscriptions pour la rentrée, Monsieur PEREZ demande à la commune de Gy de lui communiquer dès que possible, le nom et l'âge des enfants à intégrer dans l'organisation des classes. Vraisemblablement, l'entrée dans les nouveaux appartements se fera au mois de juillet 2011.</p> <p>Lors de la formation des classes, rester attentif aux effectifs, afin qu'ils correspondent aux places dans le bus des transports. Un éventuel bus plus grand poserait dès problèmes d'accès dans la cour de l'école de Gy et deux transports poseraient le problème de l'horaire scolaire et celui de la sécurité des enfants déjà déposés.</p> <p>Une réunion avec toutes les parties vient d'avoir lieu au sujet des problèmes rencontrés lors du transport des enfants entre les écoles de Gy et de Presinge. L'entreprise MEYER va quant à elle s'entretenir avec le conducteur sur son rôle. Monsieur PEREZ va faire le tour des classes et rappeler aux enfants indisciplinés qu'ils pourraient être exclus du bus.</p> <p>Depuis 2005 la collaboration fonctionne très bien avec cette entreprise. Il s'agit de se soutenir et que chacun assume son rôle et les responsabilités qui en découlent.</p> <p>Merci également à la commune de Meinier de tenir Monsieur PEREZ au courant des nouveaux arrivés à scolariser. Les premiers emménagements seront principalement des Meynites. La 2^{ème} vague aura lieu de janvier à mars 2012. Le parascolaire déménagera également dans les nouveaux locaux et deux classes seront vides dans l'école.</p> <p>La visite du chantier se révèle trop dangereuse pour le moment. Elle a été repensée en trois modules différents qui se dérouleront sur un après-midi :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Vue du chantier depuis le balcon de Monsieur AMICI -Maquette et explications des architectes dans le couloir des grands -Un beamer dans la salle de rythmique pour les classes de 3^{ème} à 6^{ème} primaire <p>Le 17 mars 2011 aura lieu une réunion avec des représentants de L'APEM et deux enseignants afin de recueillir et discuter des propositions d'aménagements extérieurs.</p> <p>Monsieur PEREZ vous rappelle la réunion "Des conseils d'établissement, pour quoi faire?" Rencontres avec Monsieur Charles BEER, conseiller d'Etat chargé du DIP. Elle a lieu le 17 février 2011 comme prévu. Par contre, vous avez été avertis par courriel du changement de lieu. Elle aura finalement lieu au CO de Drize.</p>
<p>Prochain Conseil</p>	<p>Le mardi 17 mai 2011 à 19h00 à l'école de Jussy, dans la salle des combles</p>

**Pour tout courrier électronique à Monsieur Serge BROQUARD
représentant des parents des écoles de Gy et Presinge :**

sbroquard@bluewin.ch